

CHARTRE DE L'USAGER DES COMPOSTEURS PARTAGÉS

La présente charte a pour objectif de décrire les engagements d'utilisateurs du site de compostage partagé pour garantir sa bonne utilisation et sa pérennisation. Un bioseau vous sera remis en échange de cette charte d'engagement et d'utilisation complétée et signée.

Je soussigne,

Nom – prénom :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Nombre de personnes composant le foyer :

Je viens sur le site de compostage de :

Je m'engage à :

- Suivre les indications des référents de site
- Faire état des difficultés rencontrées auprès des référents de site
- Respecter les règles du compostage (matière sèche, aération, brassage, humidité, retrait des indésirables, transfert de bacs...)
- Aider autant que possible les référents de site dans les opérations d'entretien des composteurs
- Conserver le site de compostage en bon état
- Restituer le bioseau en cas de non utilisation ou en cas de déménagement

Je déclare :

- Prendre possession d'un bioseau
- Avoir pris connaissance des règles du bon fonctionnement du site de compostage

L'utilisateur

Date et signature
(Précédées de la mention « Lu et approuvé »)



Utilisation et protection des données : Les informations recueillies à travers cette charte sont enregistrées dans un fichier informatisé géré par le service déchets ménagers de votre communauté de communes et/ou votre commune. Vos données sont utilisées uniquement pour la bonne gestion des sites de compostage partagé, par votre service déchets ménagers, votre commune ou les référents de site. Les données collectées sont conservées pendant la durée durant laquelle vous utiliserez le site. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Contact : Service déchets ménagers Covalom – secretariat@covalom.fr – Tél 03 54 95 62 41